NUMERO LXIX.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 30. Août 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 21. *Juillet.*

"LE Divan s'eſt trouvé ces jours-ci plus d'une fois dans le cas de devoir s'aſſembler, pour prendre en conſidération différents Offices des Ambaſſadeurs de *France* & d'*Angleterre*, relatifs à la preſente conjoncture. Au commencement de ce mois il avoit été fait de nouveau à la *Porte* par deux Miniſtres différentes demandes, qui s'accordoient guères, ainſi qu'on peut le croire; demandes, cependant, auxquelles la *Porte* évita encore de céder, en faiſant rappeller, par le *Reis-Effendi*, aux deux Miniſtres, le Syſtême de Neutralité adopté par le *Grand-Seigneur*, & ſon ferme déſir d'y reſter fidèle. Mais une conteſtation incidentelle s'eſt offerte depuis avec le Général *Brune*, dans laquelle il a fallu ſe prononcer enfin à ſes inſtances: Il s'eſt plaint de ce que l'Ambaſſadeur *Turc*, nommé pour Paris, tardoit toujours à partir; on s'eſt expliqué ſur les circonſtances, qui demandoient des changemens dans les Inſtructions, & l'incertitude même de ces circonſtances, lui rendoit difficile de ſe déterminer à cet égard, &c. Le Général, non-content de ces explications, a réitéré ſes plaintes avec menaces, & l'Ambaſſadeur *Turc* s'eſt mis en route."

De HAMBOURG, *le* 23. *Août.*

"Leurs Majeſtés *Suédoiſes* ſont parties le 18. au ſoir de *Stralſund*, accompagnées du Secrétaire du Cabinet, Baron de *Lagerbjelke*, du Comte & de la Comteſſe de *Gyldenſtolpe*, & de quelques autres perſonnes. On croit qu'à *Magdebourg* Elles s'écarteront de la route projettée. La Nouvelle de l'échange des Ratifications de la Convention touchant la ceſſion de *Wismar* a bien été manquée ici à *Stralſund* le 15. de ce mois par l'Eſtafette; mais l'Acte de la Ratification *Suédoiſe* même a été confié au Baron de *Taube*, pour être porté par lui à *Stockholm*, comme il avoit porté ici l'Acte de la Ratification *Suédoiſe*, qui l'eſt maintenant à *Schwerin*. Le 19. le Major *Suédois* de *Gillberg* eſt paſſé par *Hambourg*, ſe rendant en Courier de *Stockholm* à *Carlsruhe*.

De PARIS, *le* 3. Fructidor (21. *Août.*)

Les derniers jours ont été peu fertiles ici en Nouvelles. Ce n'en a pas moins été hier un jour d'Aſſemblée pour le *Sénat-Conſervateur*, auſſi bien que pour le *Tribunat*: Mais on n'a rien appris de la Séance du premier Corps, excepté la nomination faite du Conſeiller-d'Etat *Emmery* pour une Place vacante de Sénateur; & à-peu-près tout le réſultat des délibérations des Tribuns a été, qu'ils ont reçu la communication de la Liſte des nouveaux Membres du *Corps-Légiſlatif* pour l'an 11, qu'ils ont renouvellé leur Bureau, & ſe ſont ſéparés juſqu'au ſecond des ſix Jours-complémentaires de cette onzième année de la République, prête à expirer. On publie les détails de la viſite donnée par le *Premier-Conſul* & par Madame ſon Epouſe au Muſée des Statuës antiques, qui a reçu le nom de *Muſée-Napoléon*: Mais on ne divulgue pas les meſures, qui ſe prennent relativement à l'Expédition contre l'*Angleterre*; on ne dit pas non plus l'objet de la Correſpondance toujours très-ſuivie avec les Puiſſances du *Nord*, auſſi peu que la tendance de celle avec l'*Eſpagne* ſur la Neutralité prolongée de ce Royaume. Il eſt connu toutefois, par les Lettres des Côtes de la *Manche*, qu'on continuë à armer avec une telle activité, comme ſi la grande entrepriſe devoit être tentée vers le commencement de l'Hyver. Un nombre de 4462. Jeunes-Gens de la Conſcription Militaire a dû être choiſi encore pour être employé ſur les Chantiers de la Marine. Auſſi tous les Bâtimens Pêcheurs, ceux employés au Commerce des Côtes, & autres propres à ſervir au transport des Troupes, ont été mis en réquiſition dans les Départemens du *Nord*. Enfin, une Nouvelle d'un autre genre, c'eſt que le Général en chef *Murat* eſt attendu de l'Armée d'*Italie* à *Paris*.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 5. Fructidor (23 *Août.*)

„ Le *Sénat-Conservateur*, après avoir nommé les Députations de *Législateurs* pour 14. des 18. Départemens appellés à en fournir en l'an 11, a procédé maintenant à la nomination de nouveaux Membres de son propre Corps pour la même Série de Départemens & pour la même année. La première opération attend toujours un complément; sçavoir, celui de la désignation des Députés, par lesquels seront représentés au *Corps-Législatif* les Départemens des *Basses-Alpes*, Chef-lieu *Digne;* de l'*Escaut*, Chef-lieu *Gand;* du *Morbihan*, Chef-lieu *Vannes;* & de la *Sture*, Chef-lieu *Coni:* Mais le travail des Elections pour le Sénat surtout n'est que commencé encore par le choix, fait du Conseiller-d'Etat *Emmery* pour une des Places à remplir; c'est seulement la première Place de Sénateur qui vient d'être donnée sur dix-neuf, qui devront l'être avant la fin même de l'année courante. Le grand *Sénatus-Consulte organique de la Constitution* veut, qu'en l'an 11. il soit nommé *quatorze* Citoyens pour completter le nombre des quatorze-vingts Sénateurs ordinaires ou Constitutionnels, qui d'abord seroit completté plus lentement: En outre, il y a en ce moment cinq Places vacantes dans le Sénat par la mort des Citoyens *Levavasseur*, *Beaupuy*, *Hatry*, *Lejean*, & *Laville-Leroux*. Le Sénat doit nommer à toutes ces Places de Sénateurs; mais il est borné dans son choix par la présentation de trois Sujets pour chaque Place: Cette présentation se fait par le *Premier-Consul*, qui cette fois ne se trouve pas moins restreint lui-même dans cette présentation, puisqu'il est obligé de prendre successivement cinquante-sept Candidats sur une Liste de trente-six Citoyens; deux pour chacun des dix-huit Départemens, dont les Collèges Electoraux ont été en activité dans la présente année. Cette Liste, formée concurremment par ces Collèges, pour avoir une influence si marquée sur la composition de la première Assemblée de la République, paroît bien mériter d'être connuë. Parmi les Citoyens placés sur la Liste on trouve aussi les Citoyens *Ramey-Sugny*, *Emmery*, & *Desandrouin*, qui sont les trois Candidats présentés pour le premier choix, qu'on sçait être tombé sur le Conseiller-d'Etat *Emmery*. Voici la Liste entière. "

„ *Alexandre Lameth*, Préfet; *J. B. Arnaud*, Commissaire du Gouvernement; *L. N. M. Songis*, Général de Brigade; *Ste Susanne*, Général de Division & ler-d'Etat; *Garnier-la-Boissière*, *P. Chancel-Aujonne*, Législateur; *poult*, Préfet; *C. van Hultem*, *H. Degranges Surgere-Puygnons*, *L. Baraguey-d'Hilliers*, Général de *Jaubert*, Tribun; *Latour-Dupin*, de Canton; *Ramey-Sugny*, Préfet; *Champagny*, Ambassadeur (à *Vienne*, *mazières*, ...; *Montault-Desilles*, *A. X. Mayneau-Pancemont*, Evêq *Morbihan;*) *L. J. G. Lapotaire*, slateur; *J. L. C. Emmery*, Conseiller tat; *V. Colchen*, Préfet; *C. Bonvoul* dent d'un Collège Electoral; *J. F. corelle*, Législateur; *G. Favard*, d'un Collège Electoral; *J. M. A. Sugny*, Membre d'un Collège Elect *Shée*, Préfet; *J. C. J. Laumond*, ler-d'Etat; *S. Desandrouin*, ...; *rès*, Préfet; *J. Ormecheville*, Préfet *chy*, ...; *A. Deluynes*, Membre seil-général du Département de la *Seine floret*, ...; *L. Degregory*, Préf *Gandolfo*, Préfet; *J. B. A. Lefaucheux* fet; *Chaptal*, Ministre de l'Intérieur.

„ L'organisation du Grand-Conseil *Légion d'honneur*, Conseil dont Membres sont Sénateurs de droit, également. Avant-hier ce Conseil a au Palais du Gouvernement à *St.* une seconde Séance, dans laquelle toyen *Lacépède*, Sénateur, a été Grand-Chancelier, & le Citoyen Directeur de l'Administration de la Grand-Trésorier. A l'Audience du même jour, Dimanche, au dit le Citoyen *Marescalchi*, Ministre des tions-Extérieures de la République *lienne*, a présenté les Citoyens *Penali*, Députés de la Ville de *Vérone*. „ étoient venus il y a quelque „ *Paris*, (dit le *Journal officiel*,) „ vuë de solliciter quelques privilèges „ ticuliers, que la situation de cette „ lui rendoit nécessaires. Leur „ de a été favorablement accueillie, „ le *Premier-Consul* & *Président*, „ été admis à lui offrir l'hommage „ reconnoissance de leurs Concitoyens „ C'est au Citoyen *Gazola* (ajoute „ *niteur*) qu'appartenoit la précieuse „ lection de Poissons pétrifiés, „ voit au *Muséum d'Histoire* „ Cette Collection va bientôt être „ d'un grand nombre de nouvelles „ que ce Citoyen a encore recueillies „ que la Ville de *Vérone*, à qui il „ fait présent, a offertes au *Premier*

Le Citoyen *Bosq* a déjà été envoyé ... ur les recevoir & veiller au transport : " ... on bien étroite & bien nouvelle entre ... rds de l'*Adige* & ceux de la *Seine !* " ... Malheureuſement l'harmonie ne ſubſi- ... es en même tems entre *Paris* & *Lon- ...* & l'*Europe* continuë d'être agi- ... ur une ſuite des revolutions, arrivées ... les Empires. Cependant les grandes ... ances Neutres, reſtées étrangères juſ- ... à la Guerre renouvellée entre la *France* ... *Angleterre*, paroiſſent toujours cher- ... à leur ôter les nouveaux ſujets de que- ... pour rendre ou aſſurer à tous les ... le calme ſi néceſſaire & ſi déſiré, qui ... commencé à renaître. Il eſt manifeſte ... ourd'hui, qu'à cette fin des propoſitions ... illantes n'ont pas ceſſé d'être faites ; il ... ble certain auſſi, que ces propoſitions, ... avoir été acceptées pleinement par aucu- ... des deux Parties belligérantes, n'ont pas ... plus été rejettées tout-à-fait ni par l'une ... par l'autre. Cette iſſuë des démarches pa- ... ques de la *Ruſſie*, auxquelles la *Pruſſe* s'eſt ... , expliqueroit ſuffiſamment les eſpé- ... ces de Paix, données nouvellement par ... Lettres de *Pétersbourg*, & en particu- ... l'aſſurance, qu'elles contenoient, que ... médiation offerte étoit déjà acceptée par ... Cabinet *Britannique*, comme par le Gou- ... rnement *François*. Ces rapports & con- ... res ont été répétés vaguement par quel- ... s Journaux *Allemands :* Mais voilà que ... de *France* paroiſſent comme pour en ... ner la clef, rompant leur ſilence abſolu ... tous ſecrets de l'Etat. Ils publient gé- ... lement hier & aujourd'hui l'Article ſui- ... t, ſous la rubrique de l'*Allemagne*, Pays ... les bruits à éclaircir ont pris naiſſance."

" FRANCFORT, *le* 16. *Août.* "

" Nous recevons à l'inſtant des Nouvelles ... réeſſantes de *Berlin*, qui jettent un grand jour ... les bruits de paix, répandus depuis quelque ... en *Allemagne*. La ſubſtance en ſuit " ... Les Envoyés *Ruſſe* & *Pruſſien* à *Paris*, ... rs. de *Marcoff* & *Lucheſini*, ont préſen- ... , il y a ſix à huit ſemaines, au nom de ... leurs Gouvernemens, à celui de *France*, ... une Note pour inviter les deux Puiſſances, ... belligérantes à accepter leur Médiation, ... pour l'applaniſſement des différends qui ... ſubſiſtent entre elles : Ils lui ont remis en ... même-tems le projet d'un nouveau Traité ... de Paix, aſſez conforme à celui d'*Amiens*, ... à l'exception qu'il en diffère relativement ... à l'Article qui concerne *Malte*, & par rap- ... port à quelques objets d'une moindre im- ... portance. On aſſure, qu'il a été propoſé, ... à l'égard de *Malte*, de rétablir cette Iſle ... dans le *ſtatus quo* avant 1798, avec ces mo- ... difications cependant, qu'aucun *François* ni ... *Anglois* ne pourront devenir Membres de ... l'Ordre ; qu'il ſera entretenu, pour tou- ... jours, une Garniſon *Napolitaine* dans l'I- ... ſle, qui ne ſera pas moindre de 4000. Hom- ... mes, ni au-delà de 6000 ; & que la *France* ... & l'*Angleterre* contribueront, par portions ... égales, à ſon entretien. — Ces propoſitions ... n'ont pas été rejettées de la part de la ... *France ;* mais on auroit déclaré à cette oc- ... caſion, qu'on demanderoit à l'*Angleterre* ... une indemnité complette pour toutes les ... pertes éprouvées depuis la Déclaration de ... Guerre, & qu'on garderoit l'Electorat ... d'*Hanover* en dépôt juſqu'à ce que ces per- ... tes fuſſent reſtituées ou compenſées. "

" En même-tems que Mrs. de *Marcoff* & ... *Lucheſini* firent ces démarches à *Paris*, el- ... les eurent également lieu à *Londres* de la ... part du Comte de *Woronzow*, Miniſtre *Ruſ- ... ſe*, & de Mr. de *Jacobi*, Miniſtre *Pruſſien* ... en *Angleterre*. Le réſultat de cette Négo- ... ciation a été juſqu'à-préſent, que la Cour ... de *Londres* n'a pas rejetté la Médiation de ... la *Pruſſe* & de la *Ruſſie*, mais qu'elle a dé- ... claré ne pouvoir entrer en des Négocia- ... tions régulières que lorſqu'on aura établi ... comme baſe certaine, que l'*Angleterre* au- ... ra une Iſle dans la *Méditerranée*, où elle ... pourra toujours entretenir une Flotte, & ... obtenir par-là une garantie contre toutes ... les entrepriſes futures de la *France* contre ... la *Porte-Ottomane*, & nommément contre ... l'*Egypte*. Elle demandoit, que la *France* ... rendît toutes les Sommes, par elle perçues ... dans l'Electorat d'*Hanover* juſqu'au jour ... de la ſignature de la Paix ; qu'enfin elle reu- ... dît ce Pays au Roi d'*Angleterre*, & recon- ... nût ſa Neutralité dans toutes les Guerres ... futures, dans leſquelles l'Empire *Germa- ... nique* ne ſera pas impliqué. "

" On attend maintenant les meſures ulté- ... rieures, que les Cabinets de *Pétersbourg* & ... de *Berlin* jugeront à-propos de prendre à ... cet égard. "

" Dans l'intervalle on prépare & on at- ... tend l'attaque des deux côtés. Depuis les ... Côtes de la *Brétagne* en particulier juſqu'à ... l'*Escaut* tout eſt en mouvement pour la gran- ... de Expédition. Après avoir donné les pre- ... miers ſoins à la conſtruction & au raſſem- ... blement de toutes ſortes de Bateaux, on ... s'occupe à-préſent d'armer ceux déjà con- ... ſtruits ou réunis, faiſant venir pour cet ef- ... fet des Pièces de 36. & 48. juſque des Ar- ... ſenaux de *Luxembourg*, de *Mayence* & de ... *Metz*. Déjà auſſi l'inſcription de tous les ... Marins non-ſeulement a eu lieu dans les ... divers Ports de la *Manche*, mais même ont- ... ils reçu dès-à-préſent l'ordre de ſe tenir ... prêts à ſe rendre à bord au premier ſignal,

tandis que leurs Officiers sont arrivés en très-grande partie sur les lieux. A-la-fois il se prend des dispositions, qui indiquent la réunion très-prochaine des Corps-d'Armée, annoncés depuis longtems sous le nom du Pays de leur destination. Il y aura un Corps-d'Armée principal dans la *Flandre* Maritime & par conséquent un grand Quartier-Général à *Gand*. Le Préfet du Département de l'*Escaut*, le Citoyen *Faipoult*, vient de prévenir le Maire de la dite Ville, qui est le lieu de sa résidence, de la nécessité de se préparer à y loger, outre les trois mille Hommes de la Garnison actuelle, 7. à 8. mille Hommes de Troupes de plus, parmi lesquels seront 4. à 5. cents [illegible]. Le Préfet, en donnant cette [illegible] au Maire par écrit, lui a repré[illegible] mesures à prendre comme très-[illegible] puisque sous très-peu de tems [illegible] pes seront envoyées. "

„ Au milieu de ce mouvement [illegible] timent Parlementaire a débarqué à [illegible] deux jeunes Parens de Madame *Bo*[illegible] qui étoient Prisonniers en *Angle*[illegible] sont échangés contre les Demoi[illegible] *gloises*, détenuës en ôtage jusqu'à [illegible] vrance des premiers. "

„ *Cinq p. c. conf* 55. & un quart [illegible] *que de France*, 1112. & demi. "

Messieurs Veuve E. CROESE & Comp., *Banquiers de S. M.* Catholique à AM[illegible] DAM, *avertissent par ordre supérieur, qu'au* 1. *Septembre* 1803. *& jours suivans* [illegible] *quera, au Bureau des Caissiers* CUYK VAN MIEROP & TETTERODE, *au pa*[illegible] *Coupons d'Intérêts échus alors des Emprunts par Conversion, négociés par eux pour l'*[illegible]

Vente publique à AMSTERDAM, *le* 28. *Septembre* 1803, *des Toileries suivantes* [illegible] *Courtiers* BORMEESTER, DOUBLET, & MENSEN: — 3450. *ps.* Sanas. 3[illegible] Cassas. 1200. *dito* Mamoudis. 4000. *dito* Emertis. 100. *dito* Baftas Luc[illegible] 2500. *dito* Baftas Aliabad. 2400. *dito* Garras. 90. *dito* Mohara Gungay. [illegible] Mouchoirs de Soye. 6000. *dito* Nankins Jaune. — *Ceux qui le désirent pourron*[illegible] *des Certificats d'origine, par lesquels il conste, que ces Marchandises nous sont arri*[illegible] *droiture de l'*Amérique.

SAMUEL STORY, *Contre-Amiral au Service* Batave, *est averti, qu'en ver*[illegible] quatrième *Mandement Criminel*, ex super-abundanti, *en conséquence du troisième* [illegible] *obtenu du Haut-Tribunal-Militaire de cette République par l'Avocat-Fiscal de la* [illegible] *rine* Batave, *il est cité pour comparoître en personne par-devant le dit Tribunal*, [illegible] *à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui sera le six de Septembre* 1803, *à une heure* [illegible] *midi, afin de voir adjuger le profit ultérieur des dits Défauts, de voir vérifier l'*In[illegible] *& d'entendre prononcer Sentence; le prévenant, que, soit qu'il comparoisse ou non*, [illegible] *cédera à l'adjudication du profit des Défauts, à la vérification de l'*Intendit, *& à la* [illegible] *ciation de la Sentence, comme de droit.*

THÉODORUS-FRANCISCUS VAN DE CAPELLEN, *Capitaine de haut-*[illegible] *Service* Batave, *est averti, qu'en vertu d'un* quatrième *Mandement Criminel*, ex [illegible] abundanti, *en conséquence du troisième Défaut, obtenu du Haut-Tribunal-Mili*[illegible] *cette République par l'Avocat-Fiscal de la Marine* Batave, *il est cité pour compar*[illegible] *personne par-devant le dit Tribunal, siégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le Mar*[illegible] *sera le six de Septembre* 1803, *à une heure après-midi, afin de voir adjuger les pr*[illegible] *térieurs des dits Défauts, de voir vérifier l'*Intendit, *& d'entendre prononcer Sent*[illegible] *prévenant, que, soit qu'il comparoisse ou non, on procédera à l'adjudication du p*[illegible] *Défauts, à la vérification de l'*Intendit, *& à la prononciation de la Sentence, comme* [illegible]

ÆGIDIUS VAN BRAAM, *Capitaine de haut-bord au Service* Batave, *est* [illegible] *qu'en vertu d'un* quatrième *Mandement Criminel*, ex super-abundanti, *en consé*[illegible] *troisième Défaut, obtenu du Haut-Tribunal-Militaire de cette République par l'*[illegible] *Fiscal de la Marine* Batave, *il est cité pour comparoître en personne par-devant le* [illegible] *bunal, siégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui sera le six de Septembre* [illegible] *une heure après-midi, afin de voir adjuger les profits ultérieurs des dits Défauts*, [illegible] *vérifier l'*Intendit *& d'entendre prononcer Sentence; le prévenant, que, soit qu'il* [illegible] *roisse ou non, on procédera à l'adjudication du profit des Défauts, à la vérification* [illegible] *tendit, & à la prononciation de la Sentence, comme de droit.*

PPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 30. Août 1803

DE VIENNE, *le 17. Août.* L'installation du Comte *Sigismond-Antoine* de *Hohenwart*, en qualité de Successeur du Cardinal *Migazzi* en l'Archevêché de *Vienne*, Siège auquel il avoit été nommé dès le 25. Avril dernier, a eu lieu avec beaucoup de solemnité le 14. de ce mois. On sçait, que ce Prélat, qui propre choix de l'Empereur, a mérité son élevation par les services, qu'il a rendu à la Maison Impériale, particulièrement par l'instruction de ce Monarque, dont il a chargé, ainsi que de celle des Princes, ses Frères. — Voici la traduction des Lettres Patentes Impériales, contenant la Déclaration de *Neutralité absolue* de notre Cour la présente Guerre (*annoncées à la fin de notre dernier* Supplément.)

NOUS FRANÇOIS II. &c. &c. *Attendu que Nous sommes déterminés à observer la plus* de *Neutralité dans la Guerre, qui a éclaté entre la* France *& l'*Angleterre, *& qu'en con-*ence les relations de Paix & d'Amitié, *existantes jusqu'ici entre Nous & chacune des dites* ances Belligérantes, *continuent de subsister sans interruption, il importe, pour éviter* sujet de plaintes, *que d'un côté cette Neutralité soit observée par tous nos Sujets, en* ticulier par ceux appliqués à la Navigation & au Commerce Maritimes, *autant qu'il dé-*re d'eux, & que de l'autre côté les droits de nos Côtes & Places neutres soient maintenus, me aussi que le Commerce avec chacune des Puissances Belligérantes, pourvu qu'il se fasse res les règles de la Neutralité, *soit dûment assuré: A ces causes, & dans ces vues aussi bien* pour prévenir toute mesintelligence & toutes difficultés, *qui pourroient être la suite de* norance ou de la négligence des dits devoirs & droits, *Nous publions par la Présente les* sitions suivantes, *qui en partie sont fondées sur les règles établies dans les Traités subsi-*entre les Puissances Européennes, *& en partie sont conformes aux usages suivis en vertu* Droit des Gens par les Nations entre elles; dispositions, *auxquelles tant nos Officiers Civils* Militaires *que tous nos Sujets auront à se conformer durant la Guerre Maritime actuelle.*

ART. I. Nous défendons, par la présente, à tous nos Sujets & à tous Habitans de nos s, de se laisser enrôler pour servir sur terre ou sur mer aucune des Puissances Belligéran-dans quelque grade que ce soit, ou de s'engager volontairement au Service Militaire de Puissances, & cela avec menace des peines, portées par les Loix de nos Pays-Hérédi-ce contre l'Emigration illicite.

II. Nos Sujets s'abstiendront aussi, à tous autres égards, de prendre personnellement une quelconque à la Guerre ou aux armemens militaires. En particulier, ils n'auront garde, d'armer des Bâtimens en course pour le compte des Puissances Belligérantes, soit de ntéresser en aucune manière à de pareilles entreprises, quand elles auroient lieu hors notre Territoire.

III. Défendons de même à tous nos Sujets & à tous Habitans de nos Pays de construire, quiper ou de vendre, soit dans les Ports, soit sur les Rades ou Côtes, soumises à notre mination, aucuns Bâtimens de Guerre ou de Commerce pour être employés par les Puis-ces Belligérantes, sous peine d'une amende de 3000. Ducats chaque fois qu'on contrevien-à cette défense; amende, qui appartiendra, moitié au Délateur, moitié au Fisc, & qui, ns le cas de l'insolvabilité du Coupable, sera remplacée proportionnellement par une pu-ion corporelle ou par celle d'un emprisonnement. (*La Suite ci-après.*)

DE RATISBONNE, *le 19. Août.* La Diète *Germanique*, inactive depuis plusieurs maines, va reprendre quelque activité. Le Ministre de *Brandebourg* a reçu, depuis ux de jours, ses Instructions préalables, au sujet du dernier Décret Impérial concer-nt les *Votes virils.* S'il en faut croire des rapports publics, les propositions du Chef e l'*Empire*, relativement à cet objet, n'ont pas été tout-à-fait rejettées dans ces In-uctions, ainsi qu'elles l'ont été dans d'autres. La Cour de *Berlin*, au contraire, s'y ontre, dit-on, disposée à accéder à la seconde Proposition, qui tend à conserver, omme Voix *Catholiques*, celles des Pays *Catholiques*, qui ont passé entre les mains de inces *Protestans.* La même délibération, outre cette difficulté quant à la matière, en encore rencontré une autre, quant à la forme: Le Collége des *Villes* ayant remarqué, à l'occasion de la dictature & communication officielle du Décret Impérial, dont il agit, l'on s'est écarté des formalités d'usage à son égard, comme si l'on vouloit abso-ment le laisser de côté & l'écarter de la délibération prochaine sur ce Décret; il a ressé à ce sujet des réclamations au Co-Commissaire Impérial, au Directoire de l'*Em-*

pire, & à celui des *Princes*. Déjà, avant les derniers changemens que l'Empire *nique* a subis, le Collége des *Villes* n'entroit souvent dans les procédés de la Di pour la forme : Réduit aujourd'hui à un très-petit nombre de Cités commerçan sent, que son influence, purement accessoire, est devenue encore moins efficace en altérant absolument l'essence de la Constitution *Germanique*, déjà si viciée par des Siècles, la Politique, dans les derniers arrangemens, a voulu conserver les formes extérieures; & par conséquent le Collége des *Villes* pourra retirer de clamations le fruit, qu'on maintiendra l'ombre de son concours aux Résolution tiales. Une autre affaire majeure est sur le point de se terminer : C'est celle de duction des nouveaux Electeurs dans le Collége Electoral : Le Décret de Co Impériale, qui y est relatif, vient d'arriver : Il sera porté à la Dictature cet apr Et la Cérémonie de l'introduction aura lieu Lundi ou Mardi prochain. Voici l ction de ce Document, essentiel à l'Histoire de l'époque présente.

Très-gracieux DÉCRET-AULIQUE *Impérial, adressé à l'Assemblée-générale d* PIRE *à* RATISBONNE, *daté de* VIENNE *le* 13. *Août* 1803. *concernant l cation plenière & l'Introduction des quatre nouveaux Seigneurs Electeurs.*

„ *De par S. M.* FRANÇOIS II. *Empereur des* Romains, *notre très-gracieux S aux excellens Conseillers, Envoyés, & Ministres des Electeurs, Princes, & Etats du* pire Romain, *présens à l'Assemblée actuelle de la Diète générale, salut.* "

„ Depuis que, par l'Avis de l'*Empire* en date du 24. Mars de l'année courante, cieusement agréé par S. M. Impériale, la Dignité Electorale a été accordée aux Séré Princes & Seigneurs, l'Archiduc Grand-Duc, le Margrave de *Baden*, le Duc de *berg*, & le Landgrave de *Hesse-Cassel;* ce fut un objet principal de la sollicitude de jesté, en qualité de Chef de l'*Empire*, de rétablir, en vertu du droit, qui lui appar suite de la Dignité Impériale, de diriger les affaires de l'*Empire*, les arrangemens co à la Constitution, que les Loix & les anciens Usages exigent pour la qualification d'un nouvel Electeur. "

„ C'est à l'honneur durable des quatre nouveaux Seigneurs Electeurs qu'on peu qu'ils ont secondé la sollicitude de S. M. Impériale par leurs sentimens Constitution façon qu'aujourd'hui non-seulement le résultat de ces soins paternels du Chef de l peut être remis devant l'Assemblée générale de la Diète, en partie pour le porter noissance, en partie pour qu'elle fasse usage de son droit de concours à l'exécution qu'en même tems l'on peut aussi remplir la formalité d'introduire les quatre nouve gneurs Electeurs dans le Collége Electoral; ce qu'ils avoient très-humblement prié tems S. M. de bien vouloir règler par ses augustes dispositions. "

„ La *Bulle-d'Or* détermine les Principautés, sur lesquelles la Dignité Electorale cteurs Séculiers doit être affectée, comme des Pays distingués, relativement au droit cession, en tant qu'indivisibles & légalement soumis à la prérogative de la Primogéni *Principatus, quorum virtute seculares Principes Electores jus & vocem in electione Re manorum in Cæsarem promovendi obtinere noscuntur;* — voilà les propres termes de c nument respectable de la Constitution fondamentale du *Corps Germanique* Chap. 20. Résolution de la Députation d'*Empire*, qui a été approuvée, il n'est point fait ment telles Principautés. En conséquence donc du sens & de l'esprit de cette Loi fondam ainsi que conformément au mode suivi, lorsque la Dignité Electorale a été accordée à son de *Brunswick*, pour rétablir parfaitement la qualification des nouveaux Seigneur cteurs, il faut en premier lieu fixer les Pays, formant les Principautés, sur lesquelles affectée à l'avenir la Dignité Electorale, qui vient d'être accordée. Afin donc de rés aux fins préscrites par la *Bulle-d'Or*, ainsi que pour satisfaire au voeu Constitution Seigneurs Electeurs nouvellement créés, S. M. l'Empereur déclare, de son côté, les d'*Empire*, qui suivent, comme tels, sur lesquels la Dignité Electorale, nouvellem cordée, sera desormais affectée. "

A. Le ci-devant Archevêché de *Saltzbourg*, nouvellement élevé au rang de Duché vertu des priviléges de la Dignité Impériale.

B. Les Pays, qui, en vertu de la nouvelle organisation des Pays de *Baden*, appartie au *Palatinat* de *Baden* sur le *Rhin*, ainsi qu'au Margraviat de *Baden*.

C. Le Duché de *Würtemberg*, tel qu'il a été jusqu'à présent.

D. Tout l'ensemble des Possessions de M. le Landgrave de *Hesse-Cassel*. (*Le reste ci-ap*

Jusqu'à présent il n'est point question à la Diète d'ajouter aux quatre nouveaux cteurs une cinquième Maison, qu'on peut croire y avoir un titre égal, soit à rai son ancienneté & de ses possessions, soit par ses relations avec les deux Cours, qui le plus influé, de concert avec le Gouvernement *François*, à élever à la Dignité El

ions de *Wirtemberg* & de *Baden*. Son Miniſtre, le Baron de *Pleſſen*, Ex-
dial de *Mecklembourg*, eſt revenu en attendant de *Vienne*, où il a paſſé quel-
our les affaires de ſa Cour. Mr. de *Rieden*, Miniſtre Electoral de *Brunswick*-
revenu ici le 12. de ce mois, s'eſt légitimé le 15. de la part du Roi de la
Grande-Bretagne, en qualité d'Electeur de *Hanover*: Il a été chargé des Proteſtations
de S. M. *Britannique* contre l'occupation de ce Pays par les *François*, & no-
tre la Convention, concluë ſur l'*Elbe* le 5. Juillet, dont Elle desavouë tout
obligatoire, comme contracté ſans ſon aveu, ſans ſon autoriſation, & con-
; qui lui appartiennent en qualité de Souverain. — La préſente ſituation du
nique & le Syſtême, embraſſé par la Cour de *Berlin* en faveur de la *France*,
uirement regarder ces Proteſtations comme une pure formalité, ſans qu'il
tion à la Diéte de l'entrée de Troupes Etrangères dans l'*Empire* &c.

EXTRAIT d'une Lettre de FRIBOURG, *en* Suiſſe, *du* 15. *Août.*

Diéte *Suiſſe*, depuis la continuation extraordinaire de ſes Séances, pourſuit ſes
ns avec le même zéle qu'auparavant. Toutefois le ſecret en eſt devenu un
pénétrable, puiſqu'on a trouvé qu'il avoit été trop divulgué, & qu'en con-
une plus grande diſcrétion a été recommandée. Il régne donc quelque incer-
de ſort du Projet d'un Traité d'Alliance & ſur celui des Capitulations Militai-
ture avec la *France*. Le premier Projet paroît avoir éprouvé d'abord plus
e qu'on n'avoit cru; & cette oppoſition, même après qu'il eut été apporté
dification au Projet, paroît cependant avoir continué à être aſſez forte pour
er l'adoption. Si la Diéte y a tant répugné, c'eſt qu'un peu prévoyante elle
les conſéquences & craignoit de lier légérement ſon Pays par un Traité, qui
oit trop avant dans les Guerres, que la *France* pourroit avoir à ſoutenir: Et,
gemens, faits dans le Projet, n'ont pas tranquilliſé les Députés des Cantons,
ces changemens, en diminuant par exemple de 12. mille à 8. mille Hommes le
Contingent de Troupes à fournir à l'Armée *Françoiſe*, n'en laiſſoit pas moins
grand ſujet d'alarme, celui de la participation à la Guerre. Le tout a eu
nt la détermination de ſoumettre au Gouvernement *François* lui-même les ob-
de la Diéte, en le priant de les peſer dans ſa ſageſſe, tandis qu'il ne ſéra don-
blication du Projet aux Gouvernemens Cantonaux qu'après qu'on aura reçu ré-
Paris, en même tems que juſque-là la diſcuſſion du Traité des Capitulations
reſteroit ajournée également. L'Alliance défenſive entre la *France* & la *Suiſſe*
ne doute pour objet qu'une défenſe commune dans les Guerres Continentales,
oit point expoſer par conſéquent les Cantons à participer à la préſente que-
Angleterre. Auſſi le Gouvernement *Suiſſe* a tenu juſqu'ici dans diverſes oc-
de l'aveu de la *France*, la conduite d'un Gouvernement neutre; mais dernié-
Autorités Militaires *Françoiſes* en *Helvétie* ont fait exécuter dans ce Pays l'ar-
République, contre les perſonnes des Individus *Anglois*. On a ſaiſi tous
on a pu trouver dans les Cantons; pluſieurs ſe ſont ſauvés ou le hazard les a
comme entre autres dans le Pays de *Neufchâtel*, pour s'y mettre ſous la pro-
Roi de *Pruſſe*. Ce Monarque, l'un des Voiſins de la *Suiſſe* à titre de la Prin-
Neufchâtel, a répondu dernièrement par une Lettre fort flatteuſe à la com-
de l'inſtallation du nouveau Gouvernement *Helvétique*: La Lettre *Pruſſienne*,
autre ſemblable & très-obligeante du Gouvernement *Batave*, ont été luës à
Deux des Membres de cette Aſſemblée, Mrs. *Müller-Friedberg* & *Cuſter*,
du Canton de *St.-Gall*, ont adreſſé un Mémoire au *Premier-Conſul* de *France*,
mer ſa déciſion à l'égard du Décret prononcé par la majorité de la Diéte con-
Canton, en faveur des Gouvernemens de *Zurich* & de *Berne*, par rapport aux
de *Sax* & de *Werdenberg*. Enfin, il a été commandé, la ſemaine paſſée, des
pour de nouvelles Troupes *Françoiſes*, attendues en *Suiſſe*."

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *juſqu'au* 22. *Août.*

Nouvelle de la priſe de l'Iſle de *Tobago* ſur les *François* a été officiellement annon-
tous ſes détails, par une *Gazette-extraordinaire* de *Londres* en date du 15. de ce
liée le lendemain: Cette Iſle s'eſt renduë le 30. Juin par Capitulation à l'Amiral
Général *Berthier*, qui y commandoit de la part de la *France*, n'a fait aucune dé-

feule; & probablement il n'en avoit pas les moyens: Toutes ſes Forces milit
ſtoient qu'en 228. Hommes, dont encore il y en avoit 120. qui étoient ſeulement
ſeront transportés avec leurs Armes & Bagages en *France*. *Tobago*, ancienne P
landoiſe, appartenant à une riche Famille de la *Zeelande*, enſuite l'une des qu
clarées *Neutres* par le Traité d'*Aix-la-Chapelle* en 1748, aſſurée enſuite à l'*A*
celui de *Fontainebleau* en 1763. fut la ſeule Conquête que la *France* conſerva,
la Guerre de l'*Amérique*, par le Traité de 1783. Sa priſe & celle de *Ste. Lucie*
lude des avantages, que le Gouvernement *Britannique*, cer ain de ſa ſupériorité
pu ſe promettre d'avance, en recommençant la Guerre: Et, tandis que la ſituat
de la *Grande-Brétagne* rend infiniment précaire la ſeule Expédition, qui pui
cette ſupériorité, rien n'eſt plus certain que la poſſeſſion univerſelle des Colon
eſt à même d'acquérir ſur les Nations déjà en Guerre, ou qui auront le malheur
cées par la ſupériorité, que la *France* exerce à ſon tour ſur le Continent. Tels ſo
amers de la Politique du jour, ſans que les Obſervateurs les plus clairvoyans pu
ler, même par approximation, le terme de la ſituation, qui aſſujettit tant de Peuple
cruelle alternative. La République de *Gènes*, jadis connuë par les richeſſes, 9
rent tant d'Emprunts faits par l'Etranger, va l'éprouver aujourd'hui dans toute
Attachée indiſſolublement au Syſtême de la *France*, elle a dû renoncer à la Neu
jamais, par conſéquent aux avantages d'un Commerce tranquille & ſans trouble:
de *Gènes* & de *la Spezzia* vont être étroitement bloqués; &, parmi les Miniſtres
qui en ont reçu la notification officielle, eſt non-ſeulement celui de l'*Autriche*,
ceux de *Ruſſie* & de *Pruſſe*, c'eſt-à-dire, les Miniſtres des deux Puiſſances, aux
ſuppoſe le déſir de faire reſpecter les Droits de la Neutralité. La *France* a voul
l'*Angleterre* toute communication avec le Continent: L'*Angleterre*, à ſon tour,
cerner à la *France* tous approviſionnemens, toutes fournitures, qui peuvent lui ve
ou du *Midi* de l'*Europe*. La clôture de l'*Elbe*, du *Weeſer*, de l'*Ems* bouche le
d'une part; le blocus de *Gènes* & de *la Spezzia* ferme, de l'autre, les canaux de
cation de la *France* au *Midi*. C'étoit par ces Ports, enſuite par la route de l'*Ita*
Suiſſe, qu'elle reçut les ſecours en Grains & autres Approviſionnemens, dont,
les plus critiques de la Guerre Révolutionnaire, elle avoit le plus beſoin. D'
croit trouver dans cette ſtation un point d'appui contre les entrepriſes, que le
ment *François* voudroit encore tenter, ſoit contre la *Sicile* & le Royaume de *N*
dans le *Levant* ou contre l'*Egypte*. L'*Eſpagne* partageroit bientôt le ſort de l
que *Batave* & de *Gènes*, ſi la Neutralité, qu'elle a pu conſerver juſqu'à préſent,
être ſacrifiée à la néceſſité. Quelques-unes de nos Feuilles ont répandu, que le
Eſpagnols avoient reçu ordre de ſuſpendre les payemens à faire à leurs Correſpon
Pays-ci; mais juſqu'ici ce rapport ne s'eſt point confirmé, quoiqu'il paroiſſe aſſ
que la Cour de *Madrid* ſe trouve, comme tant d'autres Nations, dans la ſituation
barraſſante par l'alternative, ou de voir entrer une Armée *Françoiſe* ſur ſes Frontiè
prendre parti contre la *Grande-Brétagne* & d'expoſer ſes Colonies en *Amérique* & les
que celles-ci alimentent, à tous les revers & à toutes les pertes, qui en pourroi

„ Un autre exemple du dégré, où les choſes ſont actuellement pouſſées entre les
tions, même ſur le Territoire Neutre, ſe trouve dans des Lettres particulières de
Les Commandants Militaires des Troupes *Françoiſes*, qui l'occupent, ont d'abord
envers les *Anglois*, qui ſéjournoient dans les Pays *Helvétiques*, les meſures ordon
le *Premier Conſul*: Et à préſent (à ce que portent des Lettres de *Neufchâtel*, en
23. Juillet) le *Land-Amman* de la *Suiſſe*, ſur les inſtances du Général-Miniſtre *M*
né ordre d'arrêter tous les Sujets *Britanniques*, qui ſeroient trouvés ſur le T
l'*Helvétie*. Ceux d'entre eux qui ont été prévenus à tems de ces diſpoſitions,
ment les *Anglois*, qui étoient à *Lauſanne*, ſe ſont retirés à la hâte à *Neufchâtel*
jouïr de la franchiſe, que leur aſſuroit ce petit Pays ſous la protection de Sa Maj
ne. — En attendant, notre Gouvernement vient d'envoyer en *France* les jeunes
Madame *Bonaparte*, Mr. & Mlle de *la Pagerie*, qui avoient été pris ſur un Bâtim
de la *Martinique*. Ils ont été embarqués, ſous Pavillon Parlementaire, à bord du
Peggy, parti le 18. de *Douvres* pour *Calais*, d'où probablement le Gouvernement
va renvoyer auſſi les jeunes Démoiſelles *Angloiſes* de la Penſion de *Rouën*,
le dernier de ces Ports. "

„ Au milieu de tant d'aigreur, tous les bruits de Paix ou de Négociations, qui
re couru ces jours-ci, ne ſont qu'éphémères. — Le fameux Général *Dumouriez*
ici de *Hambourg*, la proximité des *François* dans le Pays de *Lauënbourg* lui ayant
apparemment les environs d'*Altona*, où il faiſoit ſon ſéjour. — *Banque*, 145. &
dan. conf. à 3. *p. c.* 53. & demi. *Ann. conf. à* 4. *p. c.* 69. & demi. "